

NOTICE D'INFORMATION SUR LES DONNEES PERSONNELLES

1. INTRODUCTION

PRAD Avocats, association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle dont le siège social est situé 5, rue Fischart, 67000 Paris (« PRAD Avocats » ou « nous »), intervenant en qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données à caractère personnel sur (i) ses clients et prospects personnes physiques, en ce compris tout visiteur de son site web, (ii) ses fournisseurs et fournisseurs potentiels personnes physiques, (iii) les personnes physiques représentant ses clients et prospects, ses fournisseurs et fournisseurs potentiels et les autorités avec qui elle interagit ainsi que (iv) (pour les fins de nos obligations légales) les bénéficiaires effectifs et les personnes contrôlant ou détenant ses clients et prospects.

La présente notice a pour objet d'informer ces personnes (« vous ») sur ces traitements conformément au règlement européen 2016/679, également appelé règlement général sur la protection des données (« RGPD »), tel que complété par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. (Une notice d'information distincte s'applique aux avocats collaborateurs, employés, stagiaires, consultants et avocats associés ainsi que toute personne qui pose sa candidature pour un tel poste ou qui a occupé un tel poste par le passé.)

Dans le présent avis, le terme « traitement » est utilisé pour désigner toutes les activités impliquant vos données à caractère personnel, y compris leur collecte, leur manipulation, leur conservation, leur partage, leur accès, leur utilisation, leur transfert et leur effacement. De manière générale, tous les termes utilisés dans la présente notice ont la signification qui leur est donnée dans le RGPD.

A la date des présentes, nous n'avons pas délégué à la protection des données, nos activités ne nous obligeant pas à en nommer un aux termes de l'article 37 du RGPD.

2. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES

2.1. Données collectées auprès des personnes concernées

Nous collectons et traitons notamment les données que vous nous communiquez qui sont utiles aux finalités des traitements dont nous sommes responsables. Le caractère obligatoire de la communication des données concernées vous est signalé lors de la collecte.

2.2. Données provenant d'autres sources

Nous ne traitons en notre qualité de responsable de traitement que les données personnelles que nous collectons auprès de vous à l'exception des catégories suivantes de données à caractère personnel qui peuvent être obtenues des sources suivantes :

Catégories de données à caractère personnelle	Source
Activité de commerçant d'un fournisseur ou fournisseur potentiel personne physique	Registre du commerce et des sociétés
Qualité de représentant légal	Registre du commerce et des sociétés
Sanctions dont fait l'objet le fournisseur ou fournisseur potentiel personne physique	Listes de personnes sous sanctions publiées par les autorités
Incidents de fraude	Prestataires de services de lutte contre la fraude disposant d'un fichier d'incidents

3. FINALITÉS DES TRAITEMENTS ET BASES LÉGALES

3.1. Gestion des activités de clientèle avec les clients et prospects

S'agissant des activités de clientèle avec les clients et prospects, nous traitons les données à caractère personnel de nos clients et prospects personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos clients et prospects pour les finalités suivantes et en vertu des bases légales suivantes :

Activité de traitement	Finalité	Bases légales générales (article 6 du RGPD)
Gestion des contrats / panels	Gestion des contrats de prestations de services juridiques avec nos clients (par exemple : exécution des prestations de service juridique, gestion des factures et paiements) ; gestion des panels	S'agissant des données d'un client personne physique : la conclusion ou l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un client : notre intérêt légitime de conclure ou d'exécuter un contrat avec ce client
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc. Respect de nos obligations légales et politiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (incluant l'identification des bénéficiaires effectifs), la lutte contre la corruption (notamment en documentant les cadeaux offerts aux clients) et le respect des sanctions internationales (notamment en s'assurant si le client potentiel ou la personne qui le contrôle ou le détient est visé par des sanctions)	Respect d'une obligation légale
Suivi de la relation client	Enquêtes de satisfaction	Intérêt légitime de connaître les attentes de notre clientèle sauf demande de consentement
	Gestion des réclamations	S'agissant des données d'un client personne physique : l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un client : notre intérêt légitime d'exécuter un contrat avec ce client
	Service après-vente	S'agissant des données d'un client personne physique : l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un client : notre

		intérêt légitime de conclure ou d'exécuter un contrat avec ce client
Sélection de clients / Études / Enquêtes	Études sur la qualité des prestations	Intérêt légitime de connaître les attentes de notre clientèle sauf demande de consentement
	Statistiques de vente	Intérêt légitime de connaître les attentes de notre clientèle
Actions de prospection de clientèle	Par voie électronique pour des prospects qui ne sont pas déjà des clients personne physique de PRAD Avocats (le cas échéant)	Consentement (cf. art. L. 34-5 du CPCE)
	Par voie postale ou système automatisé d'appels donnant lieu à intervention humaine et appels téléphoniques	Intérêt légitime de commercialiser nos prestations.
	À destination de professionnels (par voie électronique, postale ou téléphone) Par voie électronique, pour des prestations juridiques à des clients existants de PRAD Avocats	

3.2. Gestion des impayés dans une relation client

S'agissant de la gestion des impayés, nous traitons les données à caractère personnel de nos clients personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos clients pour les finalités suivantes et en vertu des bases légales suivantes :

Activité de traitement	Finalité	Bases légales générales (article 6 du RGPD)
Gestion des impayés	Le recensement des impayés avérés	S'agissant des données d'un client personne physique : la conclusion ou l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un client : notre intérêt légitime de conclure ou d'exécuter un contrat avec ce client
	L'identification des personnes en situation d'impayé aux fins d'exclusion pour toute transaction à venir	S'agissant des données d'un client personne physique : la conclusion ou l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un client : la

		conclusion ou l'exécution du contrat avec ce client
--	--	---

3.3. Gestion du site web

S'agissant de la gestion de notre site web, nous traitons les données à caractère personnel des personnes visitant notre site web pour les finalités suivantes et en vertu des bases légales générales suivantes :

Activité de traitement	Finalité	Bases légales générales (article 6 du RGPD)
Gestion du site web	Fonctionne du site web et de nos services	Notre intérêt légitime de proposer un site web fonctionnel
	Mesures d'audience	Notre intérêt légitime de mesurer l'intérêt pour notre site web et les pages qui le composent, étant précisé que la base légale pour l'utilisation des cookies servant à cette fin est le consentement.
	Publicité personnalisée (le cas échéant)	Notre intérêt légitime de mesurer l'intérêt pour notre site web et les pages qui le composent, étant précisé que la base légale pour l'utilisation des cookies servant à cette fin est le consentement.
	Lutte contre la fraude (nous pouvons être amenés à utiliser un système de détection de la fraude basé à la fois sur un algorithme (décision automatisée) et une analyse humaine, pouvant conduire PRAD Avocats à prendre des mesures de sécurisation).	Intérêt légitime de ne pas être victime de fraude

3.4. Gestion des activités avec les fournisseurs et fournisseurs potentiels

Nous traitons les données à caractère personnel de nos fournisseurs et fournisseurs potentiels personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos fournisseurs et fournisseurs potentiels pour les finalités suivantes et en vertu des bases légales suivantes :

Activité de traitement	Finalité	Bases légales générales (article 6 du RGPD)
Gestion contractuelle	Conclusion et exécution des contrats	S'agissant des données d'un fournisseur personne physique : la conclusion ou l'exécution du contrat avec cette personne physique S'agissant des données d'une personne physique représentant un fournisseur : notre intérêt légitime de conclure ou d'exécuter un contrat avec ce fournisseur
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc.	Respect d'une obligation légale

3.5. Gestion des activités avec les autorités

Nous traitons les données à caractère personnel des personnes physiques représentant les autorités avec qui nous interagissons pour les finalités suivantes et en vertu des bases légales suivantes :

Activité de traitement	Finalité	Bases légales générales (article 6 du RGPD)
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc.	Respect d'une obligation légale

4. DIVULGATION ET TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Société peut divulguer les données à caractère personnel traitées aux fins énoncées ci-dessus à :

- nos partenaires juridiques et judiciaires (avocats correspondants, formalistes, conseils en propriété industrielle, notaires, experts judiciaires, huissiers, auxiliaires de justices, etc.) ;
- tout prestataire de services, notamment tout expert-comptable, fournisseur de solutions informatiques, prestataire de services de lutte contre la fraude ;
- les autorités ;
- tout autre cabinet d'avocats dans le cadre d'une opération de rapprochement (le cas échéant).

Nous n'avons pas vocation à transférer vos données personnelles à des destinataires situés dans des pays en dehors de l'Espace économique européen (l' « EEE »), étant précisé que si nous devons être amenés à transférer des informations limitées à des prestataires situés ou faisant eux-mêmes appel à des prestataires situés dans d'autres pays en dehors de l'EEE, le transfert serait alors effectué sur le fondement de la décision d'adéquation rendue par la Commission Européenne relative au pays concerné ou d'un accord intégrant les clauses types de protection des données adoptées par la Commission Européenne ou satisfaisant une autre des garanties appropriées visées à l'article 46 du RGPD ou auquel une dérogation prévue à l'article 49 du RGPD s'applique.

Vous avez le droit, sur demande, de recevoir une copie des garanties appropriées utilisées dans le cas de transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD.

5. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel sont conservées pendant les délais généraux suivants :

5.1. Gestion des activités de clientèle avec les clients et prospects

S'agissant des activités de clientèle avec les clients et prospects, nous conservons les données à caractère personnel de nos clients et prospects personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos clients et prospects pendant les délais suivants (selon la finalité du traitement poursuivie) :

Activité de traitement	Finalité	Délai de conservation
Gestion des contrats / panels	Gestion des contrats de prestations de services juridiques avec nos clients (par exemple : exécution des prestations de service juridique, gestion des factures et paiements) ; gestion des panels	Les données nécessaires à l'exécution des contrats sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Au terme du contrat, elles sont conservées en archivage intermédiaire pendant le plus long délai de prescription applicable, à savoir 5 ans en règle générale et 6 ans pour les données que nous devons conserver pour être en mesure de prouver que nous n'avons pas commis un délit.
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc. Respect de nos obligations légales et politiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (incluant l'identification des bénéficiaires effectifs), la lutte contre la corruption (notamment en documentant les cadeaux offerts aux clients) et le respect des sanctions internationales (notamment en s'assurant si le client potentiel ou la personne qui le contrôle ou le détient est visé par des sanctions)	Sous la forme d'archive intermédiaire : durée légale de conservation (par exemple, les pièces comptables sont conservées pendant 10 ans à partir de la clôture de l'exercice ; les informations nécessaires au respect de nos obligations légales et politiques en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont conservées pendant au moins cinq ans comme indiqué à l'article L. 561-112 du Code monétaire et financier, étant précisé que nous les conservons 6 ans). La pièce d'identité est conservée le temps nécessaire pour procéder à la vérification de l'identité de la personne concernée. Une copie d'un titre d'identité peut être conservée pendant la durée de 6 ans si celle-ci est nécessaire à des fins de

P | R | A | D

A V O C A T S

		preuve ou pour répondre à une obligation légale.
Suivi de la relation client	Enquêtes de satisfaction	Durée nécessaire pour la réalisation de l'objectif de l'enquête ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition ou le retrait du consentement
	Gestion des réclamations	Même durée que pour la gestion des contrats.
	Service après- vente	Même durée que pour la gestion des contrats.
Sélection de clients / Etudes / Enquêtes	Études sur la qualité des prestations	Durée nécessaire pour la réalisation de l'objectif de l'étude ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition ou le retrait du consentement
	Statistiques de vente	Durée nécessaire pour la réalisation de l'objectif visé par les statistiques ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition
Actions de prospection de clientèle	Par voie électronique pour des prospects qui ne sont pas déjà des clients personne physique de PRAD Avocats (le cas échéant)	Les données des clients utilisées à des fins de prospection sont conservées pendant la relation commerciale, puis pour une durée de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale (par exemple, à compter de l'accomplissement de la prestation ou du dernier contact émanant du client).
	Par voie postale ou système automatisé d'appels donnant lieu à intervention humaine et appels téléphoniques	
	À destination de professionnels (par voie électronique, postale ou téléphone)	Les données à caractère personnel relatives à un prospect non-client sont conservées pendant un délai de trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect (par exemple, une demande de documentation ou un clic sur un lien hypertexte contenu dans un courriel renvoyant vers la prestation promue).
	Par voie électronique, pour des prestations juridiques à des clients existants de PRAD Avocats	

5.2. Gestion des impayés dans une relation client

S'agissant de la gestion des impayés, nous conservons les données à caractère personnel de nos clients personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos clients pendant les délais suivants (selon la finalité du traitement poursuivie) :

Activité de traitement	Finalité	Délai de conservation
Gestion des impayés	Le recensement des impayés avérés	En cas de régularisation de l'impayé, les informations relatives à la personne concernée sont effacées du fichier recensant les personnes en situation d'impayé dans les 48 heures suivant le constat de la régularisation par l'organisme ou à partir du moment où l'impayé a été effectivement soldé. En cas de non-régularisation, les informations sont conservées dans le fichier recensant les personnes en situation d'impayés et les excluant de ce fait du bénéfice d'une prestation, dans la limite de 5 ans à compter de la survenance de l'impayé. En cas de prescription durée
	L'identification des personnes en situation d'impayé aux fins d'exclusion pour toute transaction à venir	

5.3. Gestion du site web

S'agissant de la gestion de notre site web, nous conservons les données à caractère personnel des personnes visitant notre site web pendant les délais suivants (selon la finalité du traitement poursuivie) :

Activité de traitement	Finalité	Délai de conservation
Gestion du site web	Fonctionne du site web et de nos services	25 mois
	Mesures d'audience	25 mois, sous réserve du renouvellement du consentement tous les 6 mois
	Publicité personnalisée (le cas échéant)	25 mois, sous réserve du renouvellement du consentement tous les 6 mois

5.4. Gestion des activités avec les fournisseurs et fournisseurs potentiels

Nous conservons les données à caractère personnel de nos fournisseurs et fournisseurs potentiels personnes physiques ainsi que des personnes physiques représentant nos fournisseurs et fournisseurs potentiels pendant les délais suivants (selon la finalité du traitement poursuivie) :

Activité de traitement	Finalité	Délai de conservation
Gestion contractuelle	Conclusion et exécution des contrats	Les données nécessaires à l'exécution des contrats sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle. Au terme du contrat, elles sont conservées en archivage intermédiaire pendant le délai de prescription applicable, à savoir 5 ans.
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc.	Sous la forme d'archive intermédiaire : durée légale de conservation (par exemple, les pièces comptables sont conservées pendant 10 ans à partir de la clôture de l'exercice). La pièce d'identité est conservée le temps nécessaire pour procéder à la vérification de l'identité de la personne concernée. Une copie d'un titre d'identité peut être conservée pendant la durée de 6 ans si celle-ci est nécessaire à des fins de preuve ou pour répondre à une obligation légale.

5.5. Gestion des activités avec les autorités

Nous conservons les données à caractère personnel des personnes physiques représentant les autorités avec qui nous interagissons pendant les délais suivants (selon la finalité du traitement poursuivie) :

Activité de traitement	Finalité	Délai de conservation
Tenue de comptabilité, autres obligations légales	Obligations comptables, fiscales, etc.	<p>Sous la forme d'archive intermédiaire : durée légale de conservation (par exemple, les pièces comptables sont conservées pendant 10 ans à partir de la clôture de l'exercice).</p> <p>La pièce d'identité est conservée le temps nécessaire pour procéder à la vérification de l'identité de la personne concernée.</p> <p>Une copie d'un titre d'identité peut être conservée pendant la durée de 6 ans si celle-ci est nécessaire à des fins de preuve ou pour répondre à une obligation légale.</p>

5.6. Exercices de droits au titre du RGPD

Nous conservons les données à caractère personnel des personnes physiques exerçant un de leurs droits au titre du RGPD pendant les délais suivants :

Activités de traitement	Détails du traitement	Base active	Archivage intermédiaire
Exercice des droits au titre du RGPD	Données relatives à l'exercice du droit d'opposition (sous peine de délit)	Une fois qu'il a été donné suite à la demande.	6 ans (prescription pénale pour délit) Cependant, le justificatif d'identité utilisé le cas échéant n'est pas archivé sauf risque de contentieux fort
	Données relatives à l'exercice du droit d'accès ou de rectification (sous peine de contravention)	Une fois qu'il a été donné suite à la demande.	1 an (prescription pénale pour contravention) Cependant, le justificatif d'identité utilisé le cas échéant n'est pas archivé sauf risque de contentieux fort

5.6. Observations générales sur les durées de conservation

L'archivage ou destruction intervient dans les 12 mois qui suivent le délai de conservation applicable.

Dans l'hypothèse du rallongement, par la loi ou par l'effet d'une convention, du délai de prescription applicable, la durée de conservation sera rallongée d'autant.

En cas de données à caractère personnel pertinentes à une procédure judiciaire commencée avant la fin de la durée de conservation applicable à ces données, la durée de conservation sera prorogée aux fins de cette procédure et les données à caractère personnel ne seront effacées que dans les 12 mois suivant l'arrêt définitif de cette procédure suite à une transaction ou une décision définitive.

6. VOS DROITS

6.1. Droit de rectification

La Société prendra des mesures conformément à la législation applicable pour que vos données à caractère personnel restent exactes, complètes et à jour. Si vous identifiez que des données à caractère personnel vous concernant sont inappropriées, incomplètes ou incorrectes, vous avez le droit de les faire corriger.

6.2. Droit d'opposition

Si le traitement de vos données à caractère personnel est basé sur nos intérêts légitimes ou ceux d'un tiers et que vous estimez que nous ne sommes pas en mesure de démontrer qu'il s'agit de motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés ou que le traitement est nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de nos droits en justice, vous pouvez, pour des raisons liées à votre situation particulière, vous opposer au traitement en contactant PRAD Avocats aux coordonnées indiquées dans la section 7 ci-dessous. Dans ce cas, nous devrons démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, ou que le traitement est nécessaire pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Cependant, lorsque vos données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, vous avez toujours le droit de s'opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel la concernant à de telles fins de prospection.

6.3. Droit à l'effacement

Dans certaines circonstances, par exemple lorsque vous avez révoqué votre consentement et qu'il n'existe aucun autre fondement juridique permettant à notre Société de traiter vos données à caractère personnel, vous pouvez demander l'effacement de vos données à caractère personnel.

6.4. Droit à la limitation

Dans certaines circonstances, vous avez le droit de limiter le traitement de vos données à caractère personnel à la seule conservation des données à caractère personnel, par exemple pendant la période où PRAD Avocats évalue si vous avez le droit de faire effacer vos données à caractère personnel conformément à l'article 8.3 ci-dessus.

6.5. Droit d'accès

Vous avez le droit d'obtenir la confirmation de PRAD Avocats que vos données à caractère personnel sont traitées par PRAD Avocats et, le cas échéant, l'accès aux données à caractère personnel et notamment aux informations suivantes :

- i) les finalités du traitement ;
- ii) les catégories de données à caractère personnel traitées ;
- iii) les catégories de destinataires des données à caractère personnel (en particulier dans les pays hors UE) ;
- iv) la durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- v) des informations sur les droits énoncés dans le présent document ;

- vi) lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source; et
- vii) l'existence d'une prise de décision automatisée visée à l'article 22 du RGPD.

De plus, vous avez le droit, sur demande, de recevoir une copie de vos données à caractère personnel.

6.6. Droit à la portabilité des données

Lorsque les données à caractère personnel sont traitées sur la base de votre consentement ou du fait que le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec vous, et à condition que les données à caractère personnel aient été fournies par vous, vous avez le droit de recevoir une copie de vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

6.7. Plaintes auprès de l'autorité de contrôle

Nous vous invitons à nous contacter pour toute demande de renseignements et plainte que vous pourriez avoir concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Cependant, vous avez également le droit de déposer une plainte concernant le traitement de vos données à caractère personnel auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ou toute autre autorité de contrôle compétente.

6.8. Absence de prise de décision automatisée

Nous vous informons que vos données à caractère personnelles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée visée à l'article 22 du RGPD.

6.9. Directives relatives au sort des données après la mort

Nous vous informons que vous avez le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre mort.

6.9. Retrait du consentement

Nous vous informons que lorsqu'un traitement a pour base légale votre consentement, vous avez le droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

7. CONTACTEZ-NOUS

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez contacter PRAD Avocats en sa qualité de responsable de traitement aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Adresse : 5, rue Fischer, 67000 Strasbourg

Personnes à contacter : Danhoé Reddy-Girard

Courriel : danhoe.reddy-girard@pradavocats.com